

Plouvien

Les « Libérés ». Zoom sur la liberté sociale

Transposée dans le droit français depuis 2001, la loi européenne permet à tout citoyen de s'affranchir du giron de la sécurité sociale en s'assurant auprès d'un prestataire privé, « c'est le choix de la liberté sociale », explique Olivier Lazennec. Il organisait, lundi dernier, à Plouvien une réunion d'information pour le compte des « Libérés » finistériens, des artisans, commerçants ou entrepreneurs indépendants pour bon nombre qui se sont affranchis du monopole de la sécurité sociale.

Problèmes récurrents

« C'est un ras-le-bol de payer trop de charges », souligne Olivier Lazennec qui a franchi le pas il y a quelques mois « pour sauver mon entreprise » rejoignant ainsi une mouvance qui semble s'aligner sur les problèmes récurrents du RSI notamment et récemment mis en lumière. Pour informer au mieux plus de 200 participants, parfois venus de lois comme Angers ou Nantes, présents dans la salle lundi soir, les organisateurs avaient invité le Dr Reichman, fondateur de ce mouve-



La Forge était bien remplie pour cette conférence sur les libertés sociales.

ment pour la liberté sociale.

« Lisez l'ordonnance de 1945 qui crée la sécurité sociale et son code pénal, c'est une traduction des mécanismes qui nous gèrent depuis 70 ans », lance en préambule ce dernier à son auditoire qui souligne que l'on peut aujourd'hui changer de sécurité sociale, « c'est légal » en s'appuyant sur

une décision des juges européens qui a obligé la France à appliquer la primauté au droit européen et ouvre ainsi cette liberté « même si cette loi reste encore un peu dans l'ombre ».

▼ Pratique

Pour plus d'informations : mouvement-des-liberes.com